

Interrogatoire du patient par des médecins inspecteurs de l'INAMI

Doc	a032003
Date de publication	11/06/1983
Origine	NR
	Contrôle médical
Thèmes	Inami

Interrogatoire des patients par des médecins inspecteurs de l'INAMI

Un Conseil provincial interroge le Conseil national sur le problème posé par l'interrogatoire de patients par des médecins inspecteurs de l'INAMI. Lorsque l'enquête menée par l'INAMI se révèle négative, rien n'est fait pour rétablir auprès de ces patients, la confiance en leur médecin, ébranlée par l'enquête.

Le Conseil national a examiné ce problème en sa séance du 11 juin 1983 et a répondu:

Le Conseil national est d'avis qu'il appartient aux conseils provinciaux d'examiner les plaintes qui leur parviendraient quant au comportement des médecins inspecteurs. Le Conseil estime enfin qu'il est inopportun d'écrire à l'INAMI.